

Mot de la Chef du Service économique de l'Ambassade de France



Cécile HUMBERT-BOUVIER

Lors de la visite du Ministre de l'économie et des finances, Bruno Le Maire, au Maroc le 31 janvier dernier, celui-ci s'était accordé avec ses homologues marocains, M. Benchaâboun, ministre de l'économie, des finances et de la réforme de l'administration, et M. Elalamy, ministre de l'industrie, du commerce,

de l'économie verte et numérique, pour capitaliser sur les coopérations économiques et industrielles existantes et les renforcer davantage en élaborant une nouvelle feuille de route sous la forme d'un nouveau partenariat économique franco-marocain. Plusieurs réunions avaient eu lieu suite à cette visite avec la partie marocaine pour préciser les axes de cette coopération avant que cette dynamique ne soit naturellement mise entre parenthèses pendant quelques semaines en raison de la crise du Covid-19. Mais cette crise joue également d'une certaine façon comme un accélérateur des recompositions déjà à l'œuvre notamment en termes de resserrement des chaînes de valeur mondiales, contexte dans lequel doit s'inscrire ce nouveau partenariat qui peut nous permettre d'approfondir encore les complémentarités industrielles existant entre nos deux pays. Les discussions, qui trouvent donc une acuité particulière dans ce contexte, ont repris il y a quelques jours autour des 4 axes qui ont été identifiés comme structurants et qui correspondent d'ailleurs à des priorités de nos autorités : la décarbonation de l'économie, le développement des PME, le développement technologique et de l'innovation et l'ouverture vers l'Afrique. ▶

L'économie en mouvement

Un chiffre en perspective

18,3 %

Le déficit commercial du Maroc se replie de 0,3 point à 18,3 % du PIB en 2019

Dans un contexte de léger repli du commerce international, les transactions du Maroc avec le reste du monde ont augmenté en 2019, mais à un rythme inférieur à celui de 2018 (2,2 % contre 10,2 %). Les exportations ayant crû plus rapidement que les importations (+2,4 % à 282,0 Md MAD contre +2 % à 491,2 Md MAD), le déficit commercial rapporté au PIB a diminué de 0,3 pt à 18,3 % (209,2 Md MAD) et le taux de couverture s'est amélioré de 0,2 pt à 57,4 %. Cependant, ces évolutions positives sont davantage imputables au recul de la facture énergétique de 7,2 %, induit par la baisse du cours du pétrole et l'inversion de la balance de l'énergie électrique (le Maroc étant désormais exportateur net), qu'à un dynamisme notable à l'export, l'effort d'exportation (ratio exportations/PIB) ayant baissé de 0,2 pt à 24,7 %. Concernant la structure de l'appareil exportateur marocain, l'année 2019 confirme les tendances des dernières années. Les secteurs industriels continuent leur montée en puissance : l'automobile et l'aéronautique, tous deux menés par le segment câblage, représentent respectivement 28,4 % (+0,9 pt par rapport à 2018) et 5,5 % (+0,2 pt) des exportations du Royaume. Le secteur agricole et agroalimentaire se maintient au rang de deuxième secteur exportateur, avec 21,8 % (+0,6 pt) des parts. Les secteurs du phosphate et du textile, en perte de vitesse sur l'année 2019, voient leur part dans le total à l'export diminuer à 17,4 % et 13,1 %.

▶ arthur.francois@dgtresor.gouv.fr

La Chronique économique

Vers la création d'un Registre Social Unifié

Depuis deux décennies, les prestations sociales se sont multipliées au Maroc (Tayssir, AMO, bourses estudiantines, Ramed, INDH, etc.), et avec elles, autant de registres y afférents. Si leur développement fut indéniablement positif en termes de réduction de la pauvreté, elles demeurent sujettes à des problèmes de synergie et de ciblage. En outre, l'absence d'un registre social unique a compliqué la récente mise en place de l'aide de subsistance au secteur informel, l'administration marocaine ayant dû se baser sur le registre du Ramed consolidé par des déclarations d'intérêt spontanées. Dans ces conditions, les autorités marocaines souhaitent accélérer l'adoption du projet de loi relatif à la création d'un registre social unique. Ce dernier prévoit la création de deux registres : le Registre national de la population (RNP),

rassemblant les informations biométriques de toute personne marocaine ou étrangère établie sur le sol marocain, et le Registre Social Unifié (RSU), recoupant les personnes susceptibles d'être éligibles aux aides sociales et se basant sur le RNP. S'étant autosaisi sur ce texte, le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) recommande de renforcer le projet de loi de façon à assurer l'inclusion des personnes vivant dans la rue, que le gouvernement adopte une vision stratégique élargie en termes de protection sociale, et qu'un débat national ait lieu vis-à-vis du traitement des données biométriques. Déjà adopté par la Chambre des Conseillers, le projet de loi est désormais en cours d'examen à la Chambre des Représentants.

▶ arthur.francois@dgtresor.gouv.fr

Secteur à l'affiche

Ville durable en Afrique : 22 lauréats sélectionnés au Maroc dans le cadre du Challenge des 1000 entrepreneurs

Dans le cadre du Sommet Afrique-France pour les villes et territoires durables initialement prévu en juin 2020, Digital Africa et le Secrétariat général du Sommet avaient lancé conjointement le « Challenge des 1000 entrepreneurs » pour donner l'occasion aux entrepreneuses et entrepreneurs du continent africain de présenter à Bordeaux leur solution, innovante et/ou duplicable, en lien avec sept thématiques (accéder aux services essentiels, nourrir les villes, aménager et embellir la ville, se déplacer dans la ville / visiter la ville, vivre dans la ville, financer et structurer les projets et connecter la ville). Le Sommet a été malheureusement reporté en raison de la pandémie du Covid-19, ce qui a amené les organisateurs à adapter le dispositif d'accompagnement aux entrepreneurs. Ce programme s'appuie sur un tissu de partenaires français et africains, notamment à travers du mentorat, des mises en relation, des bourses, des financements publics et privés. Les lauréats accéderont également au Digital Africa Campus qui lance une Resilient Summer School dès le mois de juillet 2020. Au programme : des cycles de Masterclass gratuits axés, dans un premier temps, sur la résilience entrepreneuriale en période de crise et des sessions hebdomadaires de partage d'expérience par secteur d'activité. 22 entrepreneurs ont été sélectionnés au Maroc. Pour assurer une visibilité significative aux lauréats et à leur projet, l'Ambassade de France mettra en place un plan de communication. Les portraits des lauréats seront ainsi mis à l'honneur au cours des prochaines semaines sur ses réseaux sociaux et en particulier sur la page LinkedIn du Service économique régional.

laurence.jacquot@dgtresor.gouv.fr

Relations France-Maroc

Un partenariat franco-marocain pour des ports plus compétitifs et plus durables



Mme Nadia Laraki, Directrice générale de l'Agence nationale des ports (ANP) et Mme Héléne Le Gal, Ambassadrice de France au Maroc, à l'occasion de la cérémonie de signature, le 2 juillet 2020 à Casablanca, du nouvel accord de prêt entre l'AFD en l'ANP.

Le Maroc, dont près de 98% du commerce extérieur emprunte la voie maritime, possède une économie tournée vers la mer. Le secteur maritime et plus particulièrement les infrastructures portuaires sont donc hautement stratégiques pour le Royaume, au plan économique comme au plan de l'équilibre de son développement territorial. Le secteur a connu récemment des mutations rapides, liées notamment à la conteneurisation et à l'augmentation de la taille des navires qui en découle, ainsi qu'à la digitalisation de l'activité, accélérée ces derniers mois par la crise sanitaire liée au Covid-19. C'est dans ce contexte qu'a été signé le 2 juillet dernier à Casablanca, en présence de l'Ambassadrice de France au Maroc, Mme Héléne Le Gal, un nouveau prêt de 100 M EUR et une subvention d'assistance technique de 800 000 EUR à l'Agence nationale des ports (ANP). Cette signature vient renouveler un partenariat établi de longue date entre l'ANP et l'AFD, qui avait donné lieu dès 2012 à un premier prêt de 50 M EUR. Le nouveau concours financier vise à améliorer la compétitivité de dix ports régionaux, à accroître leur résilience au changement climatique et à limiter leur impact environnemental, ainsi qu'à favoriser une insertion harmonieuse dans l'espace urbain. Ce partenariat s'inscrit dans le cadre d'une coopération plus large en matière maritime et portuaire entre la France et le Maroc. Deux déclarations d'intention ont notamment été signées en ce sens à l'occasion de la Rencontre de Haut Niveau (RHN) en novembre 2017, et plusieurs missions de partage d'expérience et d'identification des besoins ont été réalisées depuis. Le Maroc cherche enfin à développer une industrie de réparation navale, avec notamment la concession du nouveau chantier naval de Casablanca et le développement d'une activité de réparation à Agadir, développements auxquels des entreprises françaises pourraient apporter leur expertise. ▀

mathieu.valdenaire@dgtresor.gouv.fr

Affaires à suivre



►► Hydrogène vert : accord entre le Maroc et l'Allemagne le 10 juin à Berlin. Deux premiers projets, qui ont déjà été annoncés dans la déclaration d'intention, seront mis en œuvre dans le cadre de la coopération économique entre les deux pays. Il s'agit du projet « Power-to-X » pour la production d'hydrogène vert en partenariat avec MASEN et la mise en place d'une plateforme de recherche dans ce domaine, le transfert des connaissances et le renforcement des compétences en partenariat avec l'IRESEN

►► Financement de la Banque mondiale à l'appui des politiques de développement en faveur de l'inclusion financière et numérique. La Banque mondiale a octroyé un prêt de 500 M USD au Maroc pour le financement à l'appui des politiques de développement en matière d'inclusion financière et numérique. Prenant en compte le contexte de la pandémie du Covid-19, le programme vise principalement à renforcer la résilience des entrepreneurs et des ménages vulnérables, ainsi que leur accès aux infrastructures et services numériques

►► Adoption du projet de loi de finances rectificative en Conseil de gouvernement. Le Chef de gouvernement a présidé un Conseil de gouvernement le 7 juillet dans le cadre duquel a été adopté le projet de loi de finances rectificative au titre de l'année 2020 pour tenir compte des répercussions de la crise sanitaire sur l'économie marocaine. Une enveloppe de 86 Mds MAD pourrait être mobilisée pour relancer l'économie nationale.

Retrouvez l'actualité du Service économique sur

